



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Managua, Nicaragua, 1 - 5 octobre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “A” : SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONTINENTALE, SITUATIONS ET RÉGIMES SOUS-RÉGIONAUX : CONSOLIDER LA COOPÉRATION ET LES INSTITUTIONS DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-thème 1: Nouvelles conceptions dans les domaines de la sécurité et de la défense, et défis institutionnels pour le système de sécurité continentale : Complémentarité et coopération dans un contexte d'architecture flexible.

Modérateur : *Doctor Hernán Sanin Posada. Vice-ministre de la Défense de Colombie.*

Rapporteur : *Coronel de Inf. Luis Ronaldo Cámbara Deras. Chef du Département de politique de défense du Ministère de la Défense nationale du Guatemala.*

Co-rapporteur : *Brésil*

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays membres ont considéré qu'il était souhaitable de formuler ce qui suit :

Conclusions

1. Il existe des mécanismes, des programmes et des procédures régionaux, sous-régionaux et bilatéraux qui ont permis aux pays de l'hémisphère de faire face à de nouvelles menaces ou des menaces non traditionnelles.
2. Les nouvelles caractéristiques de l'architecture de la sécurité et de la défense hémisphérique prennent en considération la conception d'une approche multidimensionnelle qui propose une diversité de politiques et d'instruments différents qui requièrent de la coopération internationale pour répondre aux menaces.
3. Les pays membres de la VII Conférence des Ministres de la Défense reconnaissent la nécessité hémisphérique d'encadrer la sécurité à l'intérieur d'une approche multidimensionnelle.
4. La façon de faire face aux menaces non traditionnelles est de s'attaquer aux causes d'origine et promouvoir l'appui des pays développés de l'hémisphère envers ceux qui sont en voie de développement, afin qu'ils puissent atteindre un plus grand bien-être.
5. Inclure l'existence des bandes de jeunes délinquants ou *maras*, comme une menace à la sécurité des personnes, laquelle doit être prise en considération par les États à travers une politique sociale et de sécurité publique.



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Recommandations

1. Mettre en œuvre et matérialiser des politiques et des plans bilatéraux, sous-régionaux et régionaux de sécurité, par le biais d'actions intégrales et coordonnées.
2. Le caractère multidimensionnel ne doit pas être généralisé, de sorte qu'il n'est pas souhaitable de donner une approche de sécurité militaire ou policière à tous les problèmes affectant l'État, car tous les problèmes ne sont pas résolus par les mêmes instruments.
3. Resserrer la coopération entre les nations américaines et entre leurs organisations de sécurité nationale, militaire, policière et judiciaire.
4. L'architecture de la sécurité doit être flexible et nécessite d'une mise en œuvre concrète, en passant de la rhétorique à l'action avec une plus grande coopération et une plus grande coordination, tout en respectant les domaines d'action des institutions et les droits souverains des États.
5. Proposer l'augmentation de l'appui solidaire entre les États de la région pour combattre les causes et les menaces non traditionnelles.
6. Mettre à profit les forums et les initiatives déjà existants en matière de sécurité et de défense du continent, étant donné que certaines de ces instances ne sont pas obsolètes et que de toutes façons, dans certains cas, il faudrait les revitaliser.
7. Inclure dans la Déclaration finale de la VII Conférence des Ministres de la Défense des Amériques, la recommandation selon laquelle tous les pays membres mettent en application la Déclaration de Sécurité des Amériques.

Managua, Nicaragua, 2 octobre 2006



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Managua, Nicaragua, 1-5 octobre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “A” : SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONTINENTALE, SITUATIONS ET RÉGIMES SOUS-RÉGIONAUX : CONSOLIDER LA COOPÉRATION ET LES INSTITUTIONS DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-thème 2 : Politiques en matière de sécurité et de défense et formes de coopération pour faire face aux menaces non traditionnelles : entre la dimension continentale et les réalités et les expériences sous-régionales.

Modérateur : Monsieur Mario Mancuso, assistant adjoint du Secrétaire de Défense pour la lutte contre le terrorisme, États-Unis.

Rapporteur : Colonel Pedro Hernández Carrillo. Chef de Cabinet du Ministre de la Défense de l'Équateur

Co-rapporteur : Brésil

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays membres ont adopté par consensus les textes suivants :

Conclusions

1. Comprenant, que le thème de la sécurité est de nature multidimensionnelle, il est important cependant de garder la distinction entre la politique de la défense et la sécurité publique ou citoyenne.
2. Au niveau continental, le cadre institutionnel multilatéral pour faire face aux nouvelles menaces connaît des progrès considérables ; cependant, il a été signalé que de plus gros efforts doivent être déployés à cause de la persistance de ces menaces.
3. Il est nécessaire de renforcer et de moderniser les institutions multilatérales existantes avant de créer de nouveaux organes ou de nouvelles structures pour la défense collective.
4. Les conflits directs entre des états ne constituent plus la menace principale à la sécurité hémisphérique.



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Recommandations

1. Poursuivre un Ordre du jour de la sécurité et de la défense hémisphérique coopérative qui tienne compte des réalités régionales et sous-régionales et de la solidarité de tous les états du continent américain.
2. Générer des espaces et des conditions propices pour améliorer le climat de confiance et de coopération dans les relations entre les pays de l'hémisphère.
3. Renforcer et améliorer les capacités des organisations sous-régionales, régionales et hémisphériques existantes en vue de répondre aux nouveaux défis.
4. Encourager la mise en oeuvre des conventions internationales et autres mécanismes liés à la défense et la sécurité hémisphérique.

Managua, Nicaragua 3 de octubre de 2006



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Managua, Nicaragua, 1-5 octobre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “A” : SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONTINENTALE, SITUATIONS ET RÉGIMES SOUS-RÉGIONAUX : CONSOLIDER LA COOPÉRATION ET LES INSTITUTIONS DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-thème 3 : Les conférences des Ministres de la Défense des Amériques : Leçons apprises pour la gestion de la défense et de la sécurité continentale.

Modérateur : Major Général Gosselin. Représentant du Ministère de la Défense Nationale du Canada

Rapporteur : Colonel d'infanterie DEM José Héctor Quintanilla Díaz. Ministère de la défense d'El Salvador.

Co-rapporteur : Pérou

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays membres ont relevé par consensus, ce qui suit :

Conclusions

1. Les Conférences des Ministres de la Défense des Amériques ont contribué au renforcement de la confiance, de la paix et de la sécurité sous-régionale, régionale et continentale. Elles ont permis de partager des expériences, des approches et des priorités diverses et d'aider au processus de configuration de la sécurité et de la défense hémisphérique.
2. Le renforcement des institutions démocratiques est le facteur principal pour parvenir à la consolidation de la paix et de la sécurité hémisphérique.
3. Les instruments de coopération et de sécurité, sous-régionaux, régionaux et hémisphériques, sont nécessaires pour faire face et pour lutter, de manière intégrale, contre les menaces non traditionnelles.
4. La coopération entre les agences et entre les états contribue à intégrer les efforts sous-régionaux, régionaux et continentaux et à atteindre le succès recherché.



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Recommandations

1. Continuer à renforcer le respect des droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance.
2. Renforcer les mécanismes et les instruments de la sécurité et de la défense pour permettre de faire face aux menaces non traditionnelles, conformément aux cadres juridiques en vigueur dans chaque pays.
3. Promouvoir l'application de mesures d'encouragement de la confiance mutuelle.
4. Contribuer aux efforts de l'OEA, dans la consolidation de la sécurité hémisphérique.

Managua, Nicaragua, 3 octobre 2006



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Managua, Nicaragua, 1-5 octobre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “B” : MESURES D’ENCOURAGEMENT DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ, ET COOPÉRATION DANS DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES MENÉES DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-thème 1 : Évolution des mesures d’encouragement de la confiance et de la sécurité : actions à mener pour leur approfondissement à l’échelle continentale et sous-régional.

Modérateur : Nicaragua

Rapporteur : Pérou

Co-rapporteur : Argentine et El Salvador

Les pays participants, après avoir débattu autour de ce Sous-thème, ont considéré qu’il était souhaitable à cette fin, de formuler les conclusions et les recommandations suivantes :

CONCLUSIONS.

1. Les délégations des pays participants ont coïncidé sur le fait que les Mesures d’encouragement de la confiance sont un outil fondamental pour le renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité hémisphérique.
- 2.- Dans ce contexte, il a été reconnu l’importance des recommandations issues des Déclarations sur les Mesures d’encouragement de la confiance de Santiago du Chili, (1995), de San Salvador (1998), de la Réunion d’experts sur les Mesures d’encouragement de la confiance intitulée Consensus de Miami (2003), de la Déclaration sur la Sécurité des Amériques (Mexique 2003), du Programme annuel sur les Mesures d’encouragement de la confiance, Sécurité publique et Société civile, 1999, établi par le Traité cadre de Sécurité démocratique en Amérique centrale, ainsi que des autres instruments qui aient été adoptées par les Etats bilatéralement ou multilatéralement, conformément à leurs législations, et qui sont utiles par leur portée, par leur nature, comme par leur mise en application, afin de consolider la coopération entre les États de la région.
- 3.- Il est nécessaire de considérer que les Mesures d’encouragement de la confiance constituent un processus continu et graduel de concertation, qui est basé sur la bonne foi de ses acteurs, et qui permettra de passer du niveau bilatéral à un niveau multilatéral.



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

RECOMMANDATIONS.

1. Élaborer une stratégie de diffusion, d'une manière appropriée et dans tous les domaines des bénéfices des mesures d'encouragement de la confiance, des mesures qui ont été adoptées, tant au niveau bilatéral comme au niveau multilatéral.
2. Prier instamment les pays d'accroître les actions de consultation et de coordination conduisant à une vision partagée, qui permette d'approfondir les mesures d'encouragement de la confiance mutuelle.

DERNIERE LIGNE -----

Managua, Nicaragua, 3 octobre 2006



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “B” : MESURES D’ENCOURAGEMENT DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ, ET COOPÉRATION DANS DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES MENÉES DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-Thème 2: Transparence et confiance dans les Amériques : Livres blancs de la défense, système normalisé de calcul des dépenses en matière de défense et mécanismes de prévention des conflits.

Modérateur : Harold Henry Rabling Tórres - Mexique

Rapporteur : Rodrigo Atria Benaprés et Eugenio Cruz Pinochet -Chili

Co-rapporteur : Colonel Gerardo Maldonado- Paraguay

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays participants ont considéré qu’il était souhaitable de formuler les conclusions et les recommandations suivantes :

Conclusions

1. Les Livres de la défense permettent d’approfondir les connaissances sur les institutions des Forces armées et il s’agit de l’une des mesures les plus importantes pour l’encouragement de la confiance.
2. Les Livres de la défense sont une modalité qui permet à la société de se sentir proche de l’évolution et du développement de la défense, en termes généraux.
3. Les Livres de la défense présentent la vision des États sur leurs politiques de défense.
4. Chaque pays est souverain au moment d’évaluer la maturité du dialogue politique militaire national et la nécessité d’élaborer un document comme le Livre de la défense, pour informer la société sur les objectifs et les politiques du secteur.
5. La mise en application d’un schéma universel faciliterait la comparaison entre les États et pourrait être considéré comme un objectif qui, par des efforts partiels, pourrait être atteint par deux pays ou groupes de pays.
6. Il existe des mécanismes internationaux établis par l’ONU pour informer sur les dépenses militaires, comme un acte volontaire de la part des Etats.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

7. La nécessité de plus en plus impérieuse de mettre en oeuvre un système et une méthodologie qui établisse un mode de calcul des dépenses (Dépenses de défense et dépenses de sécurité)
8. La mise en œuvre d'un système normalisé devrait prendre en considération, entre autres, l'inclusion d'aspects économiques, de conditions fiscales, de conditions tarifaires et le manque de statistiques.
9. Il n'existe pas à l'heure actuelle une source régionale officielle d'information normalisée des dépenses de défense, où il soit possible de vérifier la dépense de défense de chaque pays.

Recommandations

1. Encourager le développement d'une méthodologie pour la formulation de Livres blancs sous-régionaux.
2. Prier instamment les pays à mener des actions qui permettent de connaître et d'établir des systèmes et des méthodologies normalisées pour le calcul des dépenses de défense, au niveau bilatéral, basées sur le modèle de la CEPAL.
3. Proposer la création d'un registre interaméricain de dépenses de défense, géré par l'OEA, suivant la structure de présentation du rapport normalisé de l'ONU (Dpt. de Désarmement) et considérant les spécificités de défense de chaque pays.
4. Inviter les pays qui n'ont pas encore élaboré leurs Livres de Défense à prendre en considération le fait que cette mesure contribue largement au renforcement de la confiance mutuelle, en considérant les lignes directrices de l'OEA, en ce qui concerne la création des Livres Blancs.
5. Inviter les pays à prendre connaissance des expériences du Séminaire tenu à Santa Cruz en Bolivie, qui peuvent servir de base à ce thème.

Dernière Ligne-----

Managua, Nicaragua, 3 octobre 2006



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “B” : MESURES D’ENCOURAGEMENT DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ, ET COOPÉRATION DANS DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES MENÉES DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-Thème 3 : Missions de paix et opérations conjointes : expériences et perspectives dans le continent américain.

Modérateur : Lic. Eugenio Cruz Pinochet. (Chili)

Rapporteur : Coronel Edson Pierobon (Brésil)

Co-rapporteur : Argentine, Canada, Guatemala et Uruguay.

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays participants ont considéré qu’il était souhaitable de formuler les conclusions et les recommandations suivantes :

Conclusions

1. La coopération des pays est essentielle pour mener en avant une Opération de paix réussie, tant comme contribuable de troupes comme contribuable en ressources financières.
2. La nécessité de faire face aux défis de la communication et de l’interaction culturelle dans les domaines internes de l’ONU, comme dans la relation avec la société civile et les institutions du pays hôte.
3. Prier instamment les États à participer activement dans des opérations de paix ou dans d’autres opérations (comme le déminage humanitaire), tout en considérant que chaque pays suit ses propres procédures très particulières en ce qui concerne l’envoi de troupes à l’extérieur, conformément à sa législation interne.
4. Il n’existe pas de points conflictuels entre les pays participant à des opérations de paix.
5. Les opérations de paix ont permis d’avancer qualitativement dans la préparation des forces armées.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Recommandations

1. Approfondir les relations civiles et militaires dans les différentes phases de préparation des Forces de paix.
2. Intensifier la coopération entre les centres de préparation des Forces de Paix dans la normalisation des procédures qui facilitent la coordination dans le domaine des opérations de paix.
3. Prier instamment les pays à participer dans des Opérations de Paix, sous le mandat des NU ou d'autres organismes internationaux (OEA), conformément à leurs politiques extérieures et aux législations internes.
4. Souligner que la paix et la sécurité sont nécessaires mais non suffisantes pour consolider la stabilisation et le développement durable des pays qui sont l'objet de l'opération.
5. Avancer dans la réflexion régionale afin d'élaborer des critères partagés qui contribuent à résoudre les problèmes principaux qui ont conduit, en définitive, à la génération de la crise qui a motivé la participation des Forces de paix.
6. Promouvoir la coopération continentale par l'étude et l'analyse d'expériences, dans la création et le développement de Forces de paix combinées. Dans ce cadre, l'Argentine et le Chili offrent l'expérience tirée du déploiement de la Force combinée "Cruz del Sur" (Croix du Sud)

Dernière Ligne -----

Managua, Nicaragua, 3 octobre 2006



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “B” : MESURES D’ENCOURAGEMENT DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ, ET COOPÉRATION DANS DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES MENÉES DANS LES AMÉRIQUES.

Sous-Thème 4 : Politique d’action intégrale contre les mines : leçons apprises et collaboration dans le continent américain.

Modérateur : Dr. Juan Umaña- Secrétaire technique de la Commission nationale pour le déminage du Ministère de la Défense du Nicaragua

Rapporteur : Coronel Jorge Gámez- Venezuela

Co-rapporteur : M. Pedro Suckel- Chili

Colonel Wilfredo Calderón-Honduras.

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays membres ont considéré qu’il était souhaitable de formuler les conclusions et les recommandations suivantes :

Conclusions

1. Il est reconnu l’engagement des gouvernements dans l’exécution des dispositions contenues dans les instruments internationaux sur le traitement de l’emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnelles, tout en respectant la territorialité, la souveraineté et la sécurité et la défense des pays de l’hémisphère.
2. La reconnaissance des progrès obtenus par les programmes nationaux des pays du continent américain, dans l’exécution des instruments internationaux, comme la Convention d’Ottawa et le Protocole V à la Convention sur certaines armes conventionnelles de 1980.
3. La nécessité d’aborder le thème des mines antipersonnelles d’une manière intégrale, en prenant en considération l’importance de fournir une assistance aux victimes de ces engins de guerre mortels.
4. Les efforts régionaux et nationaux déployés en matière de déminage deviennent particulièrement pertinents, car il subsiste dans le continent américain des zones critiques susceptibles d’affecter la population civile, non seulement par la présence de mines de fabrication industrielle, mais aussi par l’existence d’engins explosifs improvisés.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

5. Il est reconnu la préoccupation des pays affectés dans l'amélioration de la disponibilité des ressources techniques et humaines pour continuer à mener des activités de déminage.
6. Il est reconnu le riche apport de l'Organisation des États Américains (OEA) et de l'Organisation interaméricaine de Défense (JID), par le biais de la mission d'assistance pour l'élimination des mines en Amérique centrale, dans la lutte pour l'éradication du danger des mines.

Recommandations

1. Exhorter les pays membres de la conférence des Ministres de la Défense des Amériques, à appuyer la proposition de création d'un Centre international de déminage humanitaire au Nicaragua.
2. Étendre la lutte contre les mines antipersonnelles, y compris les munitions et les engins qui n'ont pas explosé.
3. Promouvoir dans les pays de l'hémisphère, des programmes de sensibilisation et d'éducation préventive, pour éviter des accidents qui pourraient être causés par des mines antipersonnelles ou des munitions n'ayant pas explosé.
4. Appuyer les efforts des pays de la région possédant des plans nationaux de déminage humanitaire, afin que dans un avenir proche le continent américain devienne une zone libre de mines antipersonnelles.
5. Exhorter les pays et les organismes de coopération à poursuivre leur contribution, par leur savoir-faire, dans les activités de déminage humanitaire.
6. Evaluer la possibilité de la création d'un Centre régional pour la réhabilitation des victimes d'accidents causés par des mines ou des engins explosifs.

Managua, Nicaragua, 3 octobre 2006



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

Managua, Nicaragua, 1-5 octobre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “B” : MESURES D’ENCOURAGEMENT DE LA CONFIANCE ET DE LA SÉCURITÉ, ET COOPÉRATION DANS DES OPÉRATIONS MULTINATIONALES MENÉES DANS LES AMÉRIQUES

Sous-Thème 5 : Forces armées et missions humanitaires d’appui en cas de catastrophes naturelles : leçons apprises et accords de coopération régionale.

Modérateur : Colonel Mario David Villanueva – Honduras.

Rapporteur : Général de Brigade Rolando Paniagua Ledezma - Bolivie

Co-rapporteur : Coronel Francisco Antonio Ovalle Pichardo-République Dominicaine

Après avoir débattu autour de ce Sous-thème, les pays membres ont considéré qu’il était souhaitable de formuler les conclusions et les recommandations suivantes :

CONCLUSIONS

1. Les missions humanitaires d’appui, devant des catastrophes naturelles, se caractérisent non seulement par des activités ou des objectifs déterminés, mais aussi par une série de principes éthiques et opérationnels, parmi lesquels on peut mentionner : **L’humanité, l’impartialité, la neutralité et l’indépendance.**
2. Lors des catastrophes naturelles, les forces armées et les organismes de sécurité des pays, appuient les activités d’aide par des ressources matérielles et humaines, et jouent un rôle majeur dans les opérations de secours.
3. Il a été reconnu la nécessité pour les pays de compter sur des moyens adéquats (mobiles, transports aériens et maritimes) et le développement de savoir-faire dans la gestion du risque et dans la réponse immédiate.

RECOMMANDATIONS

1. Evaluer la possibilité de standardiser la terminologie et les symboles communs, face à des catastrophes naturelles, en vue de faciliter l’entente et la coordination des différents acteurs participant dans les opérations d’aide.
2. Exhorter les États à déployer de plus gros efforts pour fournir les moyens matériels et technologiques nécessaires aux unités de secours.



VII CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA DÉFENSE DES AMÉRIQUES

3. Augmenter l'échange d'information et de coordination réelle et permanente entre les Forces armées et/ou les forces de sécurité, et les systèmes nationaux d'urgence des pays limitrophes et les sous-regions de l'hémisphère.
4. Déployer des efforts pour parvenir à une intégration des procédures de direction et de coordination entre les unités de secours et d'aide, ainsi que la définition des rôles et des tâches entre les membres des Systèmes nationaux d'urgence.
5. Confier aux pays membres de la Conférence des Ministres de la Défense des Amériques la gestion des mécanismes de coopération internationale, en vue d'améliorer les capacités des Systèmes nationaux d'urgence.

Dernière ligne

Managua, Nicaragua, 3 octobre 2006



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “C” : MODERNISATION ET TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS DE DEFENSE

Sous-Thème 1: Renforcement institutionnel des Ministères de la Défense : gestion civile et coopération interministérielle à l'échelon régional et sous-régional.

Modérateur : Bolivia

Rapporteur : Estados Unidos

Co-rapporteur : Panama

1. Il est proposé à chaque pays de définir, conformément à ses propres réalités, à son histoire et aux normes en vigueur, la façon d'établir et de distribuer les rôles et les responsabilités entre les civils et les militaires, qui permettent de jouer un rôle complémentaire et intégral pour remplir les objectifs de défense de la nation.

2. Sur le renforcement des institutions de défense, il a été proposé d'observer les actions suivantes :

- Insertion (le cas échéant) de l'autorité du Ministre de la Défense dans la voie hiérarchique.
- Établissement d'une définition claire et appropriée des rôles du personnel civil et militaire.
- Accroissement de la confiance mutuelle entre les civils et les militaires.
- Organisation structurelle et efficace des Ministères de la Défense.
 - Une voie hiérarchique claire.
 - Transparence dans la réédition de comptes.
- Développement de programmes de formation intégrale.
- Liaison avec le corps législatif.
- Coordination entre agences.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

- Exercices et simulations pour former et évaluer le personnel en situations de crise.
- Instance finale d'allocation budgétaire dans le secteur de la défense.

3. Il est proposé de profiter de l'expérience comparée, dans la solution de problèmes communs, en identifiant les modèles régionaux et sous-régionaux et leur possible implication avec les réalités nationales.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “C” : MODERNISATION ET TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS DE DEFENSE

Sous-Thème 2: Coordination et coopération interinstitutionnelle dans chaque État pour la modernisation et la transformation des institutions de défense.

Modérateur : Colombia

Rapporteur : Estados Unidos

Co-rapporteur : Bolivia

1. Considérant, le caractère multidimensionnel des défis actuels et les efforts de nombreux acteurs, les Ministères de la Défense et les Forces armées doivent travailler avec d'autres institutions de l'État, d'une manière coordonnée, pour remplir leur mandat constitutionnel de défense de l'état.
2. Chaque État des Amériques possède une expérience particulière en matière de coordination et de coopération interinstitutionnelle.
3. Les pays des Amériques qui jouissent d'une plus grande expérience dans le domaine des efforts de coordination institutionnelle peuvent conseiller les autres pays.
4. Les Etats-Unis ont souligné l'importance de tenir compte de la perspective politique pour la coordination des opérations militaires. La Colombie a offert son expérience tirée du Centre de Coordination d'Action intégrale (CCAI).



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “C” : MODERNISATION ET TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS DE DEFENSE

Sous-Thème 3: Modernisation des Forces armées : fondements, leçons apprises, expériences en cours et défis à relever.

Modérateur : Ecuador

Rapporteur : Canada

Co-rapporteur : Ecuador y Mexico

1. Les expériences des pays qui modernisent leurs Forces armées peuvent servir de références pour d'autres États, mais les réalités nationales doivent être respectées.
2. Les changements survenus sur la scène mondiale et régionale requièrent l'adaptation des Forces armées aux nouvelles situations.
3. L'usage de la force n'est pas toujours la réponse la plus appropriée. Il est important de synchroniser la force militaire avec d'autres instances institutionnelles.
4. La modernisation ou la transformation des Forces armées peut s'avérer complexe et même onéreuse, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas l'entreprendre car elle est nécessaire. Elle comporte des défis mais elle est également source d'opportunités.
5. Dans la modernisation ou la transformation des Forces armées, il faut considérer que le potentiel humain est prioritaire.
6. La viabilité des processus de modernisation ou de transformation requiert une plus grande participation de la société en matière de sécurité et de défense, dans le cadre juridique de chaque État.
7. Les différences que présentent les cadres juridiques propres à chaque État limitent la coopération internationale, notamment en cas de catastrophe naturelle. Il est suggéré aux pays de revoir les obstacles de nature légale qui limitent la coopération effective dans de telles situations.



VII CONFERENCIA DE MINISTROS DE DEFENSA DE LAS AMERICAS

Managua, Nicaragua, 1-5 octubre 2006

PROCES-VERBAL DES CONCLUSIONS ET DES RECOMMANDATIONS

AXE THÉMATIQUE “C” : MODERNISATION ET TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS DE DEFENSE

Sous-Thème 4: Activités des forces armées qui contribuent aux politiques de développement national.

Modérateur : Trinidad y Tobago

Rapporteur : Venezuela

Co-rapporteur : Antigua y Barbuda

1. Les politiques nationales déterminent le rôle des Forces armées, selon les réalités, les besoins, la culture, l’histoire et la législation de chaque État.